



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Delphine BLAYA	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jordane GALLOIS	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Benoît BORDAT
Monsieur François DESEILLE	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Emilie SIMONE
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Nina MARTINS
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Nuray AKPINAR-ISTIGHAM	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Laurence GERBET
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Vanessa VAIZANT	Madame Sabine BAILLOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Franck AYACHE
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Florent COLOMBO	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Mélanie BALSON	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Clémence HOUARD
Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Marie-Thérèse PUGLIESE	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Marien LOVICH		Monsieur Thierry COUDERT
Madame Céline MAGLICA		Monsieur Antoine CAMUS
Monsieur Billy CHRETIEN		Madame Mélanie FORTIER

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Massar N'DIAYE
Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Christian DUCHANGE
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Monsieur Florent COLOMBO

OBJET : CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

Règlement des budgets participatifs

Ville pionnière dans le développement de la démocratie locale, Dijon a été l'un des premiers grands territoires de France à mettre en œuvre les budgets participatifs.

Chaque année, les habitants de la ville sont invités à proposer des idées pour améliorer leur cadre de vie et favoriser le mieux vivre ensemble. Les budgets participatifs permettent aux citoyens de pouvoir peser sur la conception et la réalisation de projets participatifs. Il s'agit également de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de l'exercice démocratique.

Depuis sa création à Dijon en 2008, les budgets participatifs ont été progressivement renforcés, avec notamment un budget de fonctionnement qui est venu compléter la partie investissement en 2021.

En 2024, la ville a souhaité évaluer ce levier de participation citoyenne. Cette démarche inédite a été conduite avec les habitants et les acteurs du territoire.

Deux enjeux avaient été définis lors de cette évaluation : celui d'assurer la mise en œuvre des projets en cohérence avec l'action globale de la ville et celui de porter durablement une dynamique de projets faisant sens pour les habitants et les acteurs du territoire.

Durant neuf mois, la démarche d'évaluation s'est appuyée sur la mobilisation et l'implication de toutes les parties prenantes du dispositif en commençant par les habitants avec une présentation de la démarche aux Ateliers de quartier. Puis, lors de la phase d'investigations, une enquête par questionnaire en ligne a été menée auprès de 1 127 habitants. 9 entretiens de groupes ont été réalisés avec les différentes parties prenantes et 44 personnes ont été rencontrées. Ensuite 2 ateliers collectifs regroupant 25 participants (habitants, élus et services concernés) ont été organisés lors de la phase d'élaboration des recommandations.

Des points forts et des points d'amélioration ont été identifiés dans le cadre de cette évaluation.

D'abord, la ville a, depuis 2008, une forte expérience et connaissance s'agissant de ce levier de participation. Le dispositif est marqué par une grande variété d'acteurs impliqués à l'échelle des quartiers (instances, associations...), et les budgets participatifs ont permis l'investissement des citoyens tout en leur donnant le moyen d'agir sur leur territoire de vie.

Toutefois, il a été souligné que les étapes du processus et le rôle des acteurs étaient insuffisamment expliqués ; les niveaux de connaissance et de compréhension du dispositif ne sont pas optimaux : les citoyens « utilisateurs » sont globalement satisfaits du dispositif mais le processus semble insuffisamment formalisé et partagé. Au-delà de cette analyse, la capacité d'action ou pouvoir d'agir est perçue par les habitants comme étant trop limitée, même si plus de 450 projets ont pu être mis en œuvre.

A l'issue de l'évaluation, plusieurs points d'amélioration ont pu être identifiés comme : la communication sur le dispositif en général ; la montée en connaissance et compétence des membres des Ateliers de quartier ; la visibilité des projets et la lisibilité de la démarche pour clarifier la notion et le périmètre du pouvoir d'agir des habitants ; la priorité donnée à l'intérêt collectif plutôt qu'au positionnement individuel ; les relations entre quartiers et les pratiques partagées entre Ateliers.

La démarche d'évaluation a ensuite donné lieu à des recommandations de la part des différentes parties prenantes, tout particulièrement les habitants et acteurs du quartier. Une restitution a été proposée aux Ateliers de quartier en 2025.

En complément, d'autres propositions d'évolution ont été travaillées par la ville afin de prendre compte ce travail d'analyse, tout en allant encore plus loin pour passer d'une simple logique de budgets à une logique de projets participatifs.

La ville souhaite ainsi conforter les budgets participatifs en faisant évoluer le dispositif actuel avec huit nouvelles propositions :

1. Un nouveau dispositif mettant en avant les projets participatifs des habitants.

2. Une campagne d'information et de communication organisée tout au long du processus.
3. Des critères complémentaires pour la recevabilité des projets dans les différents quartiers :
 - Favoriser les projets ayant un impact positif sur le climat et la biodiversité, l'égalité femmes-hommes et la participation citoyenne du plus grand nombre ;
 - Favoriser les projets issus d'une démarche collective ;
 - Lier les projets déposés à une compétence de la ville et à une politique publique afin de clarifier le périmètre du pouvoir d'agir des habitants ;
 - Ne pas nécessiter l'acquisition d'un terrain, d'un local, ni le recours à une prestation d'étude externalisée.
4. L'accompagnement des porteurs de projet, du dépôt jusqu'à la réalisation, afin de clarifier le sens donné à la notion de pouvoir d'agir tout au long du processus.
5. L'organisation, à la fin du processus, d'une cérémonie de présentation des projets participatifs retenus.
6. Une clarification du rôle de toutes les parties prenantes (Ateliers de quartier, porteurs de projet, habitants et ville) pour chaque étape : du dépôt des projets jusqu'à leur réalisation, en passant par l'analyse des projets, le vote par les Ateliers et les habitants, l'annonce des projets participatifs retenus et leur validation par le conseil municipal ;
7. La priorité donnée sur le volet qualitatif plutôt que sur le volet quantitatif en limitant le nombre de projets à trois par quartier pour garantir leur mise en œuvre dans les deux ans suivant l'annonce des projets retenus.
8. L'ouverture du vote aux habitants pour permettre une implication des citoyens dans la vie de la cité au-delà des instances de quartier ; pour répondre à cet objectif, deux voies de sélection sont proposées : la sélection d'un projet « coup de cœur » par chaque Atelier de quartier et un vote par les habitants pour choisir deux projets par quartier parmi les projets réalisables.

Un comité de suivi est mis en place pour assurer la transparence des opérations relatives aux budgets participatifs ; ce comité valide notamment la liste des projets soumis au vote à l'issue de l'analyse conduite par les services. Il est composé de membres nommés par Madame la Maire, à savoir : Madame l'adjointe déléguée à la participation citoyenne, un élu référent par Atelier de quartier ainsi qu'un membre de chaque bureau d'Atelier.

L'ensemble de ces propositions a été intégré dans le règlement intérieur qui est annexé au présent rapport. Il est ainsi proposé au conseil municipal d'approuver ledit règlement.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le règlement des projets de budgets participatifs de la ville ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tous actes et documents à intervenir pour sa mise en œuvre et à apporter le cas échéant toutes modifications de détail ne remettant pas en cause l'équilibre général.

SCRUTIN	POUR : 50	ABSTENTION : 9
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	

